

Délibération n° 6 : Compte administratif budget assainissement 2019

Date de convocation : 25 juin 2020

Date d'affichage : 25 juin 2020

Nombre de membre en exercice : 23

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 19

L'an deux mille vingt,

Le 2 juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lafrançaise, en séance publique.

Messieurs et Mesdames : Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Pierrick THOMAS, Franck SEGONNE, Flavie TAVERA, Gérard ROCHE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX

Pouvoirs :

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Jean-Pierre ANGLAS

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Excusés : M. Thierry DELBREIL

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

L'assemblée réunie sous la présidence de Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2019**, du budget assainissement de la commune après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune		182 656.66		42 466.49		225 123.15
Opération de l'exercice	156 164.86	173 260.53	120 077.81	220 605.83	276 242.67	393 866.36
TOTAUX	156 164.86	355 917.19	120 077.81	263 072.32	276 242.67	618 989.51
Résultats de clôture		199 752.33		142 994.51		342 746.84
Restes à réaliser			95 520.00		95 520.00	
TOTAUX CUMULES	156 164.86	355 917.19	215 597.81	263 072.32	371 762.67	618 989.51
RESULTATS DEFINITIFS		199 752.33		47 474.51		247 226.84

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire et délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget assainissement de la commune.



L'Adjointe au Maire

Anne ARRESTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.